



**EB-2014-0190**

## **AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE**

**J. Fern Incorporated**

**en vue d'obtenir un permis de compteur divisionnaire d'unité**

### **La requête**

J. Fern Incorporated a déposé une requête complète le 11 juillet 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, (la « Loi »), en vue d'obtenir un permis de compteur divisionnaire d'unité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'offrir des services de compteurs divisionnaires d'unité en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

### **Comment consulter la requête**

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2014-0190 dans la case « Trouver une requête ». Un exemplaire peut être aussi consulté aux bureaux de la CEO et de J. Fern Incorporated aux adresses indiquées plus bas.

### **Audiences orales ou écrites**

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO entend procéder avec cette requête par voie écrite. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à J. Fern Incorporated d'ici le **8 août 2014**.

### **Comment participer**

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous pouvez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vous devez les faire parvenir à la CEO d'ici le **12 août 2014**.

Si le requérant entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la CEO et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d'ici le **21 août 2014**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites feront partie du dossier public.

### **Comment déposer des documents auprès de la CEO**

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent citer le numéro de dossier **EB-2014-0190**. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF interrogeable à la CEO ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées au secrétaire de la CEO à l'adresse indiquée ci-dessous, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

**Vous souhaitez de plus amples renseignements?**

Pour de plus amples renseignements sur la manière de participer, cliquez sur « Participez » à partir du menu « CEO et vous » de la page Consommateurs du site Web de la CEO, <http://www.ontarioenergyboard.ca>. Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez appeler le numéro sans frais 1-877-632-2727 pour obtenir des renseignements au sujet de la présente instance et pour savoir comment y participer.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**Adresses**

**Commission de l'énergie de l'Ontario :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la secrétaire de la Commission  
Dépôts :  
<https://www.errr.ontarioenergyboard.ca/>

Courriel : [boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)  
Télé. : 416-440-7656

**Requérant :**

J. Fern Incorporated  
23, Point Crescent  
Kingston (Ontario) K7M 3P2

À l'attention de  
M. Jeffrey Fern

Courriel : [jfern.engcon@gmail.com](mailto:jfern.engcon@gmail.com)  
Tél. : +1 613-389-1454  
Télé. : +1 613-384-8831

**FAIT** à Toronto, le 22 juillet 2014

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission